



## Suites du projet

### « Garantir la concertation »

Résultats du questionnaire en ligne

Administré du 11 septembre 2015 au 5 octobre 2015

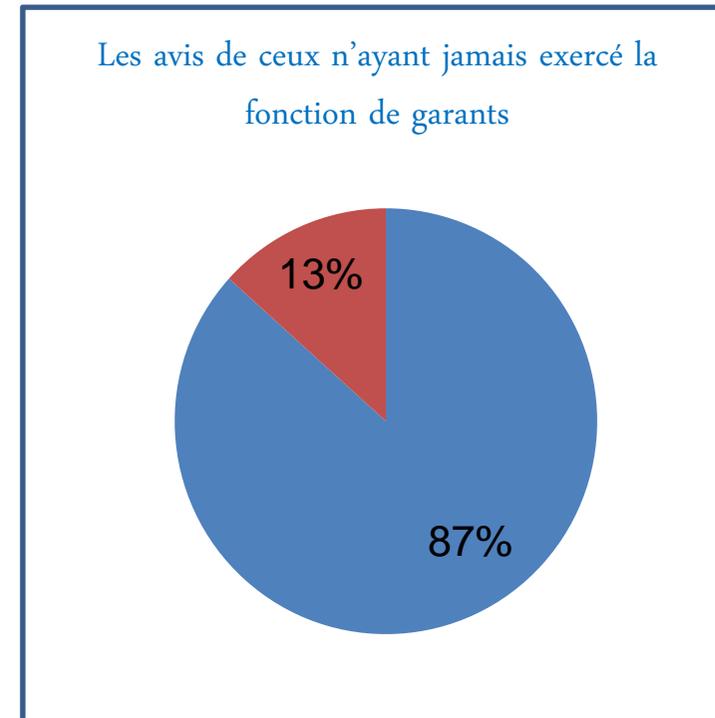
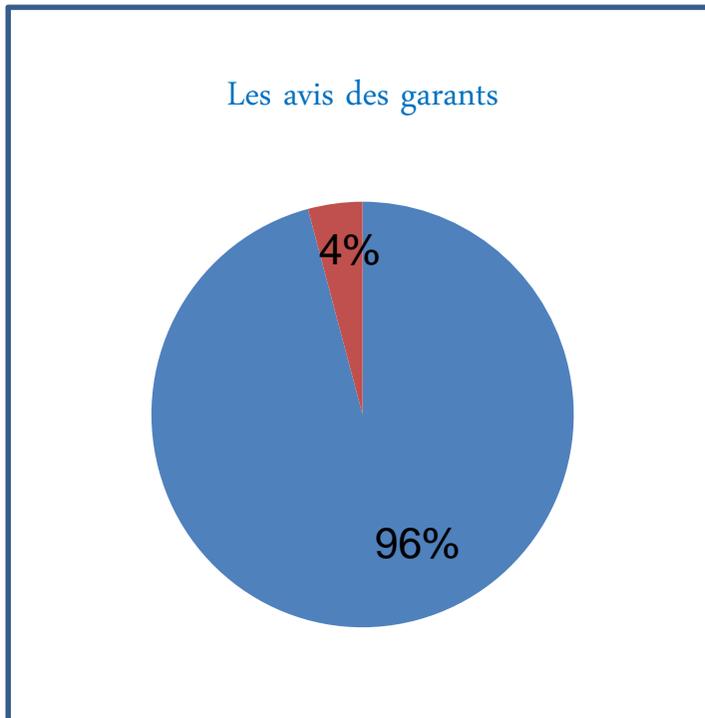
# Les répondants au questionnaire

Un total de 87 répondants



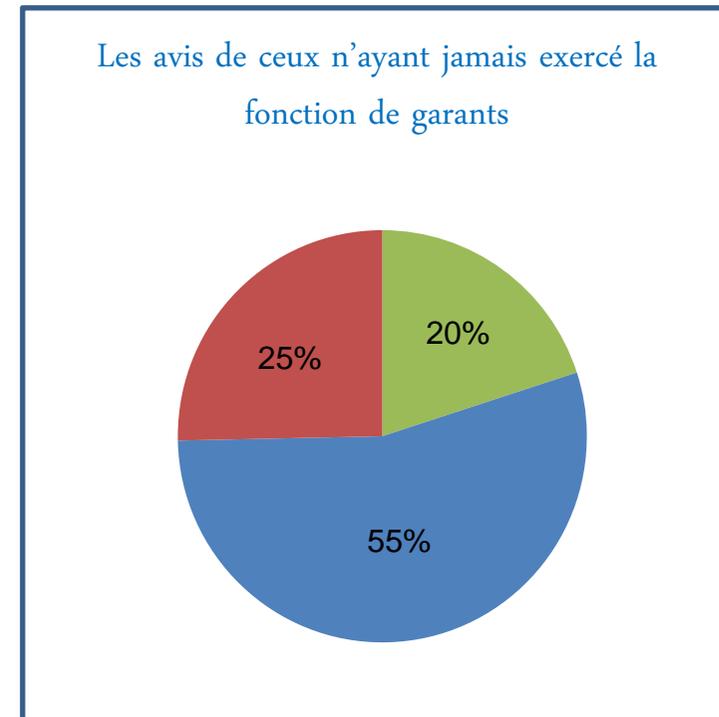
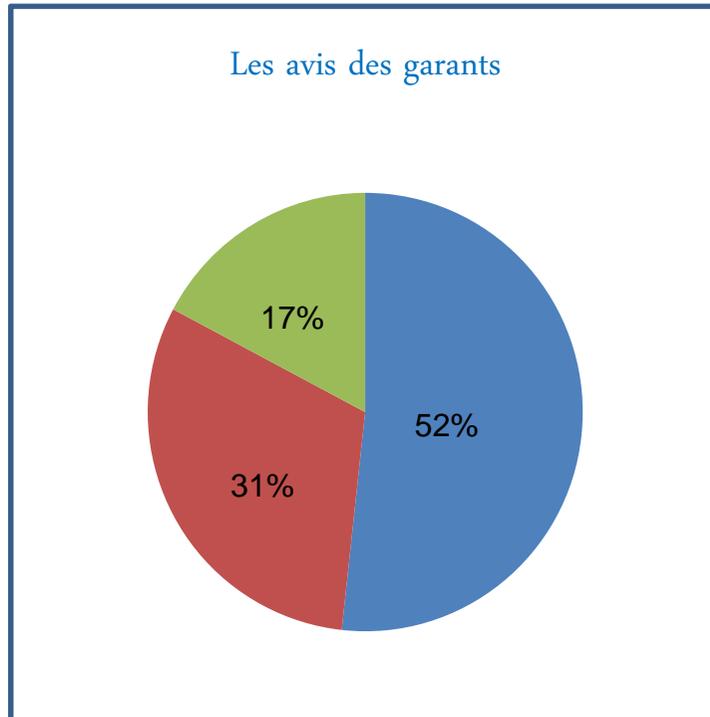
## Les avis sur la formation d'un vivier de garants

-  Favorable au vivier de garants
-  Réservé quant à un vivier de garants

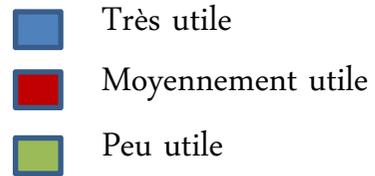


# La gestion d'un vivier de garants

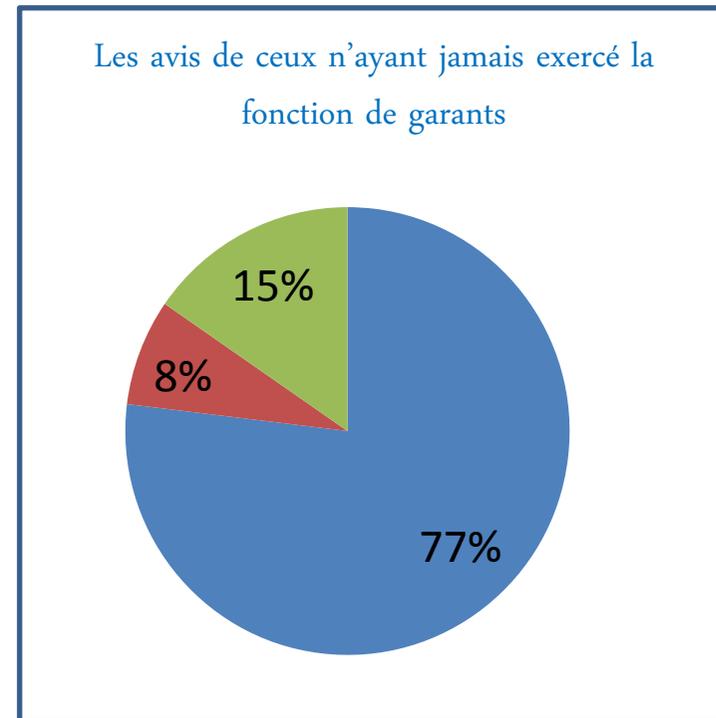
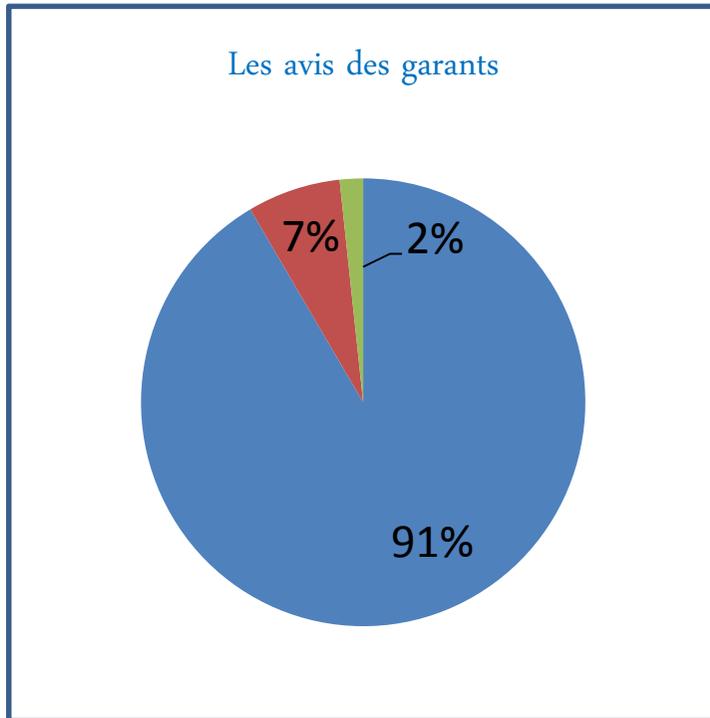
-  Gestion par un comité de pilotage composé de divers organismes
-  Gestion par un organisme public type CNDP ou ministère
-  Gestion par une association de garants



## L'acquisition de compétences : utile ?



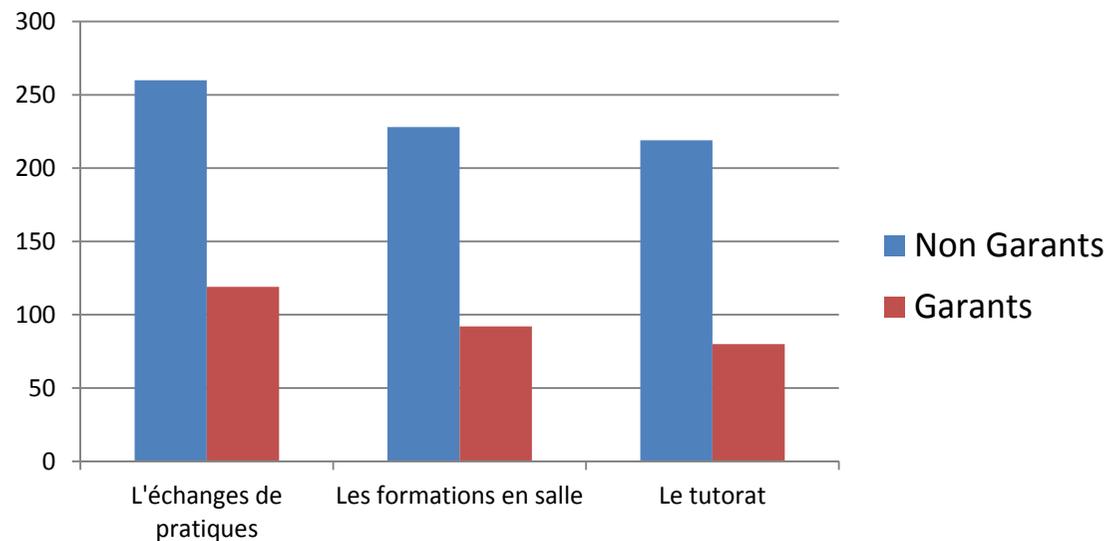
L'acquisition de compétences est majoritairement considérée comme très utile, surtout chez les répondants ayant expérimenté la fonction de garants



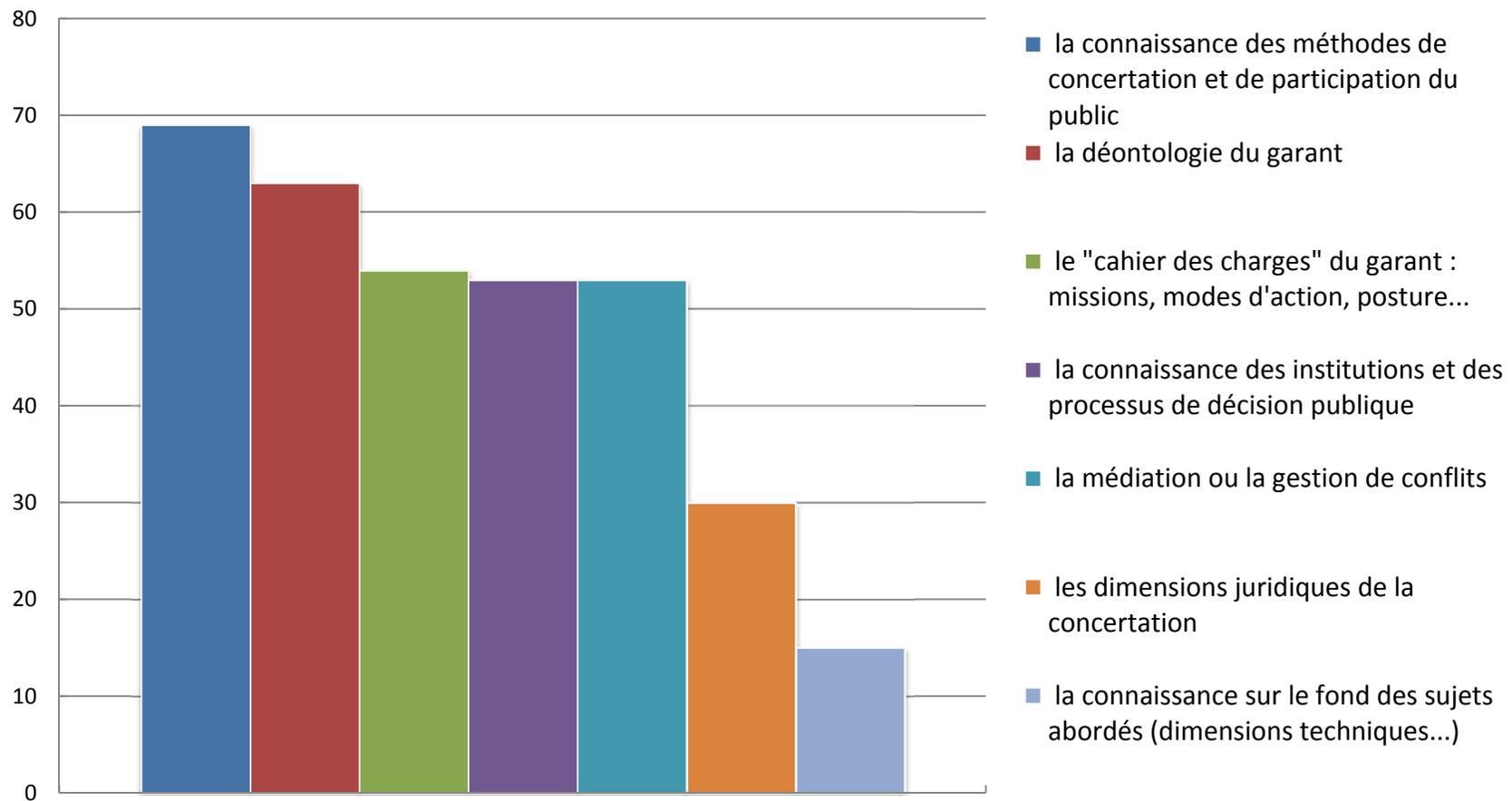
## Quels formats vous semblent les plus adaptés pour cette acquisition de compétences ?

→ Chez les garants comme chez les non garants, l'échange de pratiques arrive en tête des formats les plus adaptés, suivi par les formations en salles, et enfin par le tutorat.

→ Les écarts entre ces trois formats sont faibles.



# A votre avis, quelles sont les compétences pour être garant à acquérir en priorité ?



# Proposition et remarques

- Des participants partagés entre deux modes de gestion :
  - Une liste gérée assez légèrement, ou chacun ajoute ses informations, sans contrôle (soupçon vis-à-vis des organismes publics), ou simplement conditionnée par un contrôle sur les potentiels conflits d'intérêt
  - Une liste régulée :
    - Par un comité de pilotage qui validerait les compétences (formation obligatoire, critères discriminant tels que âge, expériences...
    - Par les pairs
- L'incitation à s'inspirer de ce qui existe : regarder les expériences internationales, les répertoires de ce type qui existent (ANESM, DLA,...)
- La nécessité de réfléchir en même temps à la création d'un statut du garant (assurance, protection sociale, reconnaissance financière des temps informels d'échanges)
- L'importance de la transparence
- Gérer le vivier de manière à éviter les soupçons de partialité (gestion multipartite)
- Avoir la possibilité de rechercher un garant en fonction de critères géographiques et thématiques
- La nécessité d'un suivi du garant, avec reddition de comptes et montée en compétence progressive